

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 2

Rubrik: Activité des Sociétés Suisses en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité des Sociétés Suisses en France

FÊTE DE NOËL DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE COLMAR

Le 18 décembre 1966, une assistance nombreuse se réunit au restaurant « Sporting », dans la grande salle richement décorée et ornée de la Croix fédérale, pour célébrer autour de l'arbre de Noël la fête de la Nativité organisée par la Société suisse « Helvetia ». Après le merveilleux chantique de Noël « Douce Nuit, Sainte Nuit », chanté en commun par l'assemblée, M. Fluri, Président, souhaita la bienvenue aux invités qu'il fut heureux de saluer en si grand nombre. Il excusa M. Scalabrino, Consul de Suisse, empêché d'assister à la fête et prononça des paroles émues en mémoire de feu M. Soldati, Ambassadeur de Suisse en France, décédé le 11 décembre 1966 auquel la colonie suisse de Colmar, ville dans laquelle le défunt s'était arrêté le 8 avril 1965 lors de sa visite en Alsace, gardera un souvenir reconnaissant et durable. L'assemblée se leva pour observer quelques minutes de silence. Pour terminer, M. Fluri exprima encore à tous ses meilleurs voeux et ce fut le tour aux enfants de chanter et de réciter à la lueur des bougies et les yeux brillants de joie, les douces mélodies de Noël et les petites poésies que leur avaient apprises les mamans ou frères et sœurs ciniés. La plus grande joie cependant fut la distribution des cadeaux. Aucun enfant ne fut oublié et chacun reçut en plus

une tablette de chocolat offerte gracieusement par le Consul de Suisse. Finalement, une grande tombola fit bien des heureux.

Vers 17 heures, la fête toucha à sa fin, après avoir enrichi une fois de plus les coeurs des assistants et la liste des précédents Noëls célébrés au sein de la colonie.

SOCIÉTÉ SUISSE DE MULHOUSE

La salle de la « Fraternité » décorée avec goût abritait dimanche après-midi la traditionnelle fête de Noël de la Société suisse de bienfaisance en faveur des membres économiquement faibles de la colonie suisse de Mulhouse. Une centaine de personnes étaient présentes autour de l'arbre de Noël tandis que de petites bougies se consumaient sur les longues tables et que les vieux cantiques de Noël retentissaient.

Après que M. Gaston Brandt, Vice-Président du Cercle suisse, eut exprimé la satisfaction que lui causait le spectacle de tant de compatriotes réunis pour cette fête de Noël, M. Nossack, Président de l'Association et président-directeur général des Grands Magasins du Globe s'adressa à l'assistance, en dialecte d'abord puis en français, pour lui souhaiter la bienvenue et lui apporter le salut du Consul, M. Scalabrino, retenu par d'autres obligations, qu'il remercia par ailleurs de tout ce qu'il a fait pour assurer le succès de cette fête de Noël. M. Nossack remercia aussi les donateurs grâce auxquels les moyens financiers nécessaires à l'organisation de cette fête et à la confection des paquets ont pu être réunis. Après avoir parlé de la fête de Noël et de la communauté des Suisses de Mulhouse, il rendit hommage aux mérites de son prédécesseur M. F. Keller, présent dans la salle et qui a œuvré pendant quarante années au sein de l'Association et de 1954 à 1965 comme Président. Il conclut en exprimant ses remerciements aux dames de l'ouvrage, à la chorale et à tous les participants et en souhaitant un joyeux Noël et une bonne année à toute l'assistance.

Dans son sermon, M. le pasteur Fischer souligna les liens qui

unissent la région à la Suisse et parla de sa situation religieuse. Il rendit hommage à l'amitié de nos voisins helvétiques et mit l'accent sur le sens religieux du don, qui s'appuie sur le sacrifice de Dieu aux hommes par l'intermédiaire du Christ.

Un beau programme divertissant auquel participait la chorale du Cercle suisse sous la direction de Mme Moeglin se déroula ensuite. Les invités se virent distribuer des colis de Noël contenant des effets vestimentaires, des friandises, du chocolat et des pommes, tandis qu'une collation était servie par les dames de l'ouvrage.

(L'Alsace).

TOULOUSE

COMPTE RENDU FÊTE DE NOËL 1966

Une fois encore, la Société helvétique de Toulouse réunissait tous ses enfants autour du traditionnel sapin, en la salle de l'Orangerie du Collège du Caoussou.

Une fois encore, un gros effort avait été fait pour distraire tous ces enfants, et inattendu et amusant fut le spectacle préparé par la jeune génération montante. Danses, chants du pays, alternèrent avec des mimes, des marionnettes, le tout bien agencé et orchestré par nos jeunes auteurs, bien sympathiques.

La deuxième partie du spectacle vit couronner le jubilé de notre Consul général, M. Berthod, à qui deux délicieuses petites filles offrirent un présent.

M. Zryd, Président de la Société, en quelques mots émouvants et sincères, le remercia de son dévouement et le félicita pour son dynamisme mis au service de tous, pendant ses vingt années d'activité consulaire.

A son tour, M. Berthod, très touché par ses paroles, le remercia et renouvela, pour tous, le message de Noël.

C'est à ce moment qu'arriva le Père Noël qui distribua ses jouets aux cent quinze enfants de notre Société.

J. S.

SOCIÉTÉ D'AMITIÉ FRANCO-SUISSE DE VICHY

C'est le samedi 17 décembre que la Société franco-suisse à Vichy a fêté son vingt-neuvième arbre de Noël dans les salons de l'Elysée Palace richement décorés aux couleurs des deux pays et les écussons des vingt-deux cantons.

Dans un coin, un magnifique sapin tout étincelant de lumière.

En l'absence du Président, M. Muxel, rappelé d'urgence par un deuil à Berne, c'est M. Luthy, Vice-Président, entouré du Comité qui ouvrit la fête.

Une trentaine d'enfants, tous rayonnant de joie, attendaient le Père Noël, qui tardait à venir. En l'attendant, tous se rassemblaient autour de l'arbre pour entonner « Mon beau sapin » sous la direction de M^{me} Stalder et ce fut enfin l'entrée attendue du bonhomme à barbe blanche, sa hotte bien garnie de jouets et friandises. Avant la distribution des jouets, M^{me} Stalder et M^{me} Jacqueline Richard réciterent avec talent et sensibilité deux jolis poèmes, suivis des jouets aux enfants avec friandises du Père Noël.

Au piano, notre ami Lerot, auteur-compositeur, que nous remercions bien chaleureusement, créa une ambiance de fête et après le goûter des petits, ce fut une séance de cinéma que notre fidèle membre, M. Lestrade, de la Société, offrait aux enfants puis le goûter traditionnel très apprécié.

Pour les grands, M. Clément Aug., Président du Comité d'entente nous amena par ses projections à Villars-sur-Ollon, vues magnifiques.

Le soir même, une cinquantaine de personnes se sont donné rendez-vous pour déguster la délicieuse choucroute préparée par notre ami C. Jeux.

Au cours du repas, le Comité avait organisé une petite tombola pour venir en aide au Foyer des vieux de la ville de Vichy, ce fut un succès puisque les trois cents billets trouvèrent preneurs. A cette manifestation d'amitié et combien sympathique nous avons accueilli M. Mazerolles et

le Dr Nigay, adjoints au maire, et la soirée s'est terminée toute joyeuse en se promettant de se revoir bientôt pour une sortie printanière.

LUTHY,
Vice-Président.

Le message du Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger

Louis Rouge m'a dit :

« Puisque tu as congé, viens avec moi après-demain. Je vais faire un tour à la vigne au Jules, sous la Tour de Marsens. »

Le matin sort de son manteau de nuit. De la Crochettaz, où je suis, j'entends les cloches de Riez et d'Epesses qui flirtent. Dong ! Dong ! Une ! Deux !

Jusqu'à sept ! Je m'arrête un moment pour reprendre mon souffle. L'arrière-été a jeté sur le pays un voile léger qui l'habille de mystère et le pare de ces teintes désuètes que l'emploi des pouddres laissait sur le visage des dames d'autrefois.

« Salut !

— Salut ! »

On grimpe dur. On arrive à la vigne au Jules. En bon vigneron, le Louis Rouge regarde chaque cep, inspecte, passe lentement d'une rangée à l'autre. Comme le soleil est venu, entre-temps, on s'assied sur le mur d'en bas. Le Louis repousse son chapeau sur la nuque ; il va parler.

« Va bien ! Y en aura pas des paquets, mais ça sera une grande année ! Le Jules sera content.

— Le Jules ? Tu "fais" des vignes pour autrui, à présent ?

— Que non ! Le Jules, c'est mon frère. Tu sais bien ! Celui qu'est parti pour les Amériques. Il a toujours eu la bougeotte !

— Mais les Amériques, comme tu dis, c'est loin ! Quelle curieuse idée d'être resté propriétaire d'une vigne par ici.

— Ben voilà ! Quand les pa-

rents sont morts, on aurait dû partager. Tout ! Comme je restais sur le domaine, le Jules a été arrangeant ; on a mis des cannes pour lui payer sa part. Alors cette vigne on la lui a gardée. Elle est à lui. Je la lui soigne comme si c'était la mienne. Je vend la récolte et quand on a tout payé, le fumier, le sulfate, un peu de personnel aux effeuilles et aux vendanges, eh bien ! on met de côté ce qui reste, quand il y a du reste. Il a bien une intéressante situation par le Chili, mais on ne sait jamais ce qui peut arriver. Tu comprends, sa vigne, c'est sa crouille. Pour les mauvais jours s'il y en a, pour le jour de la retraite, quand il reviendra. Chacun y met un bout : lui, le revenu de son lopin de terre et nous un peu de peine. Chacun y trouve son compte. Et puis, de temps en temps la femme lui écrit, lui parle de sa vigne. Pour nous comme pour lui, ça fait un bout de sa personne qui n'est pas parti... Viens ! Redescendons ! On passera à la cave. Les émotions, ça s'arrose ! »

Pour Jules Rouge, les choses sont réglées. Mais le sont-elles pour tous les André Amiguet, Robert Cachelin, Karl Liechti, Hans Müller, Eugenio Ferrari et Pietro Planta, qui se sont expatriés à Lima, Boston, Saint-Johannesbourg, au Caire, à Karachi, Tokyo ou simplement à Londres ou à Paris ? Peut-on imaginer que tous aient au pays une famille qui s'occupe de leur crouille ? Et pourtant, ça existe.

Cette famille ?

C'est le Fonds de solidarité des Suisses à l'étranger. Il accueille joyeusement chaque compatriote résidant à l'étranger qui désire y adhérer.

La crouille ?

Eh bien ! c'est d'une part, la caisse d'épargne que gère le Fonds et d'autre part ce statut de solidarité qui, pour autant que des dispositions particulières soient satisfaites, permet de venir en aide à celui qui est tombé dans la gêne.

Ce qu'on vient de vous dire est bien mince. Mais à Berne, au numéro 26 de l'Alpenstrasse, des personnes compétentes attendent votre missive. Elles y répondront avec diligence et plaisir.

LYON

UNION DES SUISSES DE FRANCE
CONGRES 1967

Lettre circulaire n° 1

Les Sociétés suisses de Lyon ont été chargées de l'organisation du prochain Congrès de l'Union des Suisses de France. Celui-ci se tiendra à Lyon, à la « Maison suisse », récemment inaugurée, les 3 et 4 juin prochain.

Nous espérons que la situation géographique de Lyon permettra à toutes les Associations suisses de France de se faire représenter à ce Congrès et nous nous efforcerons de rendre agréable le séjour des délégués dans la Cité rhodanienne.

Afin de pouvoir établir l'ordre du jour en temps voulu, nous vous prions de nous faire connaître, d'ici au 1^{er} avril prochain, dernier délai, les questions que vous désirez y voir portées. Vous voudrez bien nous faire parvenir pour cette même date l'exposé écrit du ou des problèmes soulevés de manière à permettre à toutes les Associations de les étudier dans un délai raisonnable en vue du Congrès.

Nous vous rappelons que l'ordre du jour comprendra, comme objet important, l'adoption des nouveaux statuts que la Commission de huit membres, nommée lors du Congrès de Rouen, a été chargée d'élaborer. Cette Commission, qui s'est réunie à Lyon le 28 janvier dernier, a consacré une journée entière à la rédaction d'un projet qui lui est actuellement soumis en deuxième lecture et qui sera adressé à toutes les Associations prochainement.

La circulaire à laquelle sera joint ce projet de statuts vous apportera également des précisions sur le programme du Congrès et sur les questions de logement.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

P. GRUAZ.

HERMES présente :

La Machine Comptable **HERMES C-3**

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle Facturière F-3
à Contrôle Electronique ?

Documentation et Démonstration

HERMES - PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS (1^{er}) - Tél. RIC. 31-56

P.-S. — Si vous désirez recevoir les communications ultérieures à une autre adresse que celle à laquelle cette circulaire vous parvient, vous voudrez bien nous en informer.

AVIS

LEGS DE M^{me} V^e EMILE ALLEMANDI DESTINE A DOTER CHAQUE ANNEE UNE JEUNE FILLE DE NATIONALITE SUISSE

Somme annuellement disponible, environ 1.400 F.

M^{me} Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs, dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, M^{me} Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

1^o Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion ;

2^o On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans ;

3^o On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin ;

4^o Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme ;

5^o Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence ;

6^o La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille, portant d'un côté les armoiries de la Confédération suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom et M. et M^{me} Allemandi, sera remise à l'intéressée à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par M^{me} Allemandi, a chaque année à disposer à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet ; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discrétion.

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. F. Lampart, Président, 11, bd Davout, Paris, 20^e.

M. A. Beyeler, 29, rue de Fontenay, Vincennes (Seine).

M. A. Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris, 8^e.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un de MM. les Membres de la Commission.